



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gard

Division des Personnels Enseignants
Bureau 214 Gestion Collective

NIMES, le 31 octobre 2024

Affaire suivie par :
M. Stéphane VERDU
Tél : 04 66 62 86 54
Mél : ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale du Gard

58 rue Rouget De Lisle
3003Nîmes cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
titulaires du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Changement de département des enseignants du premier degré titulaires pour la rentrée scolaire 2025
Référence : Note de service du 22/10/2024 parue au BO spécial n°05 du 31 octobre 2024

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la publication de la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré **titulaires** pour la rentrée scolaire 2025 (Bulletin Officiel de l'éducation nationale cité en référence).

Ce B.O. est consultable sur internet à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5>

1. Le mouvement interdépartemental

Calendrier :

Ouverture de l'application SIAM sur i-prof : mercredi 06 novembre 2024 à 12 heures

Fermeture de l'application SIAM : mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures

Après la clôture de la période de saisie des vœux, les candidats recevront, dans l'onglet « courrier », un document intitulé « **confirmation de changement de département** ». Ils devront l'éditer (éventuellement le compléter ou le modifier), le signer et **le retourner par mail** à la division des personnels enseignants (ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr), à l'attention de Monsieur Stéphane VERDU, accompagné des pièces justificatives demandées, au plus tard le **jeudi 12 décembre 2024**.

J'attire votre attention sur la mise en place par le Ministère d'un service téléphonique d'aide et de conseil, du 05 novembre au 27 novembre 2024, au numéro suivant : 01 55 55 44 44. Ce numéro permet aux enseignants demandant une mutation de recevoir des conseils personnalisés.

L'agent qui sollicite une bonification au titre du handicap doit envoyer son dossier médical, accompagné de l'annexe 1 du formulaire handicap unique téléchargeable dans SIAM, avant le jeudi 12 décembre 2024, soit par courrier au Service de médecine de prévention du Rectorat de MONTPELLIER (31 rue de l'université, CS39004, 34064 MONTPELLIER cedex 2), soit par mail à : ce.servmed@ac-montpellier.fr

En plus de la confirmation de changement de département, il devra joindre à la DPE l'annexe 3 du formulaire handicap unique ainsi que la copie de la RQTH avant le jeudi 12 décembre 2024.

Les résultats du mouvement interdépartemental seront connus le mercredi 12 mars 2025 à 12 heures.

2. Le mouvement sur postes à profil POP

L'expérimentation d'un mouvement interdépartemental sur postes à profil initiée en 2022 est reconduite en 2025.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

La saisie des candidatures se fait sur l'**application Colibris sur i-prof**, dans l'onglet 'Services', **du mercredi 06 novembre à 12 heures au mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures.**

L'instruction des dossiers de candidature, l'organisation des entretiens avec les candidats et le classement des agents se dérouleront du jeudi 28 novembre 2024 au mardi 21 janvier 2025.

La communication des résultats se fera par courriels le mercredi 19 février 2025.

Les enseignants du 1^{er} degré du Gard souhaitant postuler pour un poste POP du Gard doivent le faire selon les modalités décrites ci-dessus, au même titre que les autres enseignants.




Christophe MAUNY